

Sous la troisième république, le 21 mars 1884, les syndicats sont autorisés. Syndicats professionnels dans un premier temps, les ouvriers rechercheront, sur le territoire de la localité, à trouver des formes de solidarité pour mener à bien leurs intérêts communs. Ils réfléchiront à leur structuration pour aboutir à la création de deux Bourses du travail dans le département, une à Auxerre, l'autre à Sens. Ces Bourses du travail seront dotées de services : secours de route, bureau de placement, bibliothèque, service de soins, etc. et serviront de lieux d'éducation populaire pour arriver à l'émancipation ouvrière, face au pouvoir des tenants du capital, au point d'être recensées comme « foyers révolutionnaires ».

En 1895 naît, à Limoges, la C.G.T., regroupant les fédérations professionnelles et les organisations territoriales représentées par les Bourses du travail. Une autre forme de structuration territoriale voit le jour, les Unions départementales.

Mais cette organisation originelle des ouvriers ne sera pas sans poser de problèmes sur l'appréciation de la conduite des luttes revendicatives, sur l'indépendance du syndicat vis-à-vis du politique, amenant des scissions internes mais aussi des temps d'unité où le mouvement syndical gagnera des avancées en termes de droits du travail, de salaires, de reconnaissance, de temps de travail et de protection sociale, droits contestés en permanence par le patronat mais fondement, encore aujourd'hui, de la vie des salariés dans les entreprises.

Avant de conclure sur la dernière scission, celle de 1947/48, qui semble maintenant durable avec la création d'une autre centrale syndicale C.G.T. Force Ouvrière, une question s'est posée sur le rôle de la C.G.T. de l'Yonne, de ses militants, pendant l'occupation allemande puis la libération.

L'auteur, Patrick Blin, militant syndical lui-même, a conduit un travail de recherche avec un apport de documents, non exploités à ce jour, enrichi des archives de la C.G.T. de l'Yonne.



*Cheminot, militant syndical à la C.G.T., Patrick Blin a eu des responsabilités, allant de secrétaire général du syndicat des cheminots de Laroche-Migennes, élu au comité d'entreprise de la S.N.C.F. région Paris Sud-Est, instance qu'il a dirigée en tant que secrétaire, à secrétaire général de l'Union départementale C.G.T. 89. Il a été membre de la commission financière et de contrôle de la C.G.T.*

*Adhérent du P.C.F., il a été élu conseiller régional de Bourgogne de 2010 à 2015 puis réélu en 2021.*

*Avec A. Michot, ils ont créé l'Institut d'Histoire Sociale C.G.T. 89. Il en assure la présidence.*

*Il est membre du conseil d'administration de l'I.H.S. de la C.G.T.*